

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 49
- présents suppléants : 4
- procurations : 9
- votants : 62
- suffrages exprimés : 61
- abstentions : 1
- pour : 58
- contre : 3

## DELIBERATION n° 2025/164

L'an deux mille vingt-cinq et le 25 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 7 novembre 2025, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

**Présents titulaires/suppléants :** Lionel CAZAUX, Pascale LEONARD, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Karine MEDOUS, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Jean-Claude JACOMET, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Jean-Bernard COLOMES, Patricia DELAS (suppléante de Jean-Marc DUPOUY), José DUFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Michel DABAT, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Nicolas COLOMES, Patricia CORREGE, Alain DASQUE, Geneviève PFLIMLIN, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLOON, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Jean-François GUERINAUD, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, Véronique MAZOUË, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joëlle CABOS (suppléante d'Elisa PANOFRE), Aimé COURTADE, André RECURT, Joëlle ABADIE, et Didier FAVARO.

**Titulaires ayant donné procuration :** Maryvonne HEGUY à Karine MEDOUS, Maurice LOUDET à Philippe SOLAZ, Xavier SARNIGUET à Pierre DUMAINE, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, André QUINON à Catherine CORREGE, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Pascal AUDIC à Gisèle ROUILLOON, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Valérie DUPLAN à Ludovic PONTICO.

**Absents excusés :** Christophe MUSE, Jean-Marc BEGUE, Régine SARRAT, Monique KATZ, Romain CAUCHOIS, Jean-Charles LAUREYS, Céline CASSAGNEAU, Serge SOHIER, Nathalie SALCUNI, Françoise PIQUE, Jean-Marc BABOU, Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Dominique DEMIMUID, Patrick ABADIE, Joëlle VIGNEAUX, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Guy RAYNAL, Jean-Paul COMPAGNET, Gérard SABATHIE et François DABEZIES.

### Objet : Délégation de service public pour le centre aquatique - choix du délégataire

Vu les articles L. 3000-1 et suivants et R. 3111-1 et suivants du Code de la commande publique ;

Vu les articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités locales ;

Vu la délibération n° 2022/173 en date du 22 novembre 2022 portant décision de principe sur le recours à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du futur centre aquatique « Bassin d'Oréa », ainsi que les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire, et autorisant le Président à lancer la procédure de consultation ;

Vu l'avis de la commission visée à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, du 4 octobre 2024, dressant la liste des candidats admis à présenter une offre ;

**Vu l'avis de la commission visée à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, du 6 mars 2025, sur les propositions remises invitant le Président de la Communauté de communes à engager les négociations avec les trois soumissionnaires ;**

**Vu le rapport du Président de la Communauté de communes présentant les motifs de choix du concessionnaire et l'économie générale de la convention ; communiqué aux conseillers communautaires le 7 novembre 2025,**

**Vu le projet de convention de délégation de service public et ses annexes ;**

**Considérant la présentation faite en assemblée des maires le 17 novembre 2025,**

**Sur proposition du Président de la Communauté de communes, lecture faite du rapport présentant les motifs de choix du délégué et l'économie générale de la convention ;**

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimées (58 pour – 3 contre Laurent LAGES et la procuration de Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA – Abstention : Jean-Paul LARAN)**

**DECIDE :**

**Article 1 : D'approuver le projet de convention de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du futur centre aquatique « Bassin d'Oréa », d'une durée de 5 ans, outre la phase de préouverture / préfiguration, et le choix de la société PRESTALIS comme concessionnaire ;**

**Article 2 : D'autoriser le Président de la Communauté de communes à signer ladite convention de délégation de service public et ses annexes, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.**

Le Président  
Bernard PLANQ



La secrétaire de séance  
Pierre DUMAINE



Publiée le 03 DEC. 2025

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20251125-2025-164-DE  
Date de télétransmission : 03/12/2025  
Date de réception préfecture : 03/12/2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.